

HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

Le Président

Madame Véronique SLOVACEK
Institut Henri Poincaré
11, rue Pierre et Marie Curie
75231 PARIS CEDEX 05

Paris, le 15 OCT 2009

*N/Réf : D4/ES-BR/SLOVACEK-CHAUVEAU/2009-8248-001
(à rappeler dans toute correspondance)*

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 2 octobre 2009, par laquelle vous saisissez la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité d'une réclamation. Elle fera l'objet d'un examen attentif dans les meilleurs délais. J'appelle votre attention sur le fait que les délais de traitement d'un dossier varient selon sa difficulté et sa complexité.

Je ne manquerai pas de vous informer de la suite donnée à votre demande, au regard de la compétence de la haute autorité qui porte sur toutes les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi.

Si vous avez, d'ores et déjà, contacté un avocat pour le suivi de votre affaire, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître ses coordonnées.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, la haute autorité peut être amenée, le cas échéant, à conduire une enquête auprès des personnes dont vous contestez le comportement à votre égard. Aussi, je vous remercie de me faire connaître, par retour du courrier, votre éventuelle opposition à une telle enquête.

Par ailleurs, je vous rappelle que la saisine de la haute autorité n'interrompt pas les délais de prescription des actions civiles ou pénales et des recours administratifs et contentieux, si vous souhaitez faire valoir vos droits dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.



Louis SCHWEITZER



11, rue Saint Georges - 75009 Paris
Tél. : 01 55 31 61 00 - Fax : 01 55 31 61 49
www.halde.fr